

Comité Syndical du 18 12 06**Objet : Action culturelle du Pays – Les Hivernales du Rire et du Vin**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la politique culturelle du Pays repose sur trois axes de développement : la diffusion de spectacle vivant, le soutien à la pratique musicale amateur, la mutualisation des moyens et les lieux de culture. La diffusion de spectacle vivant concerne trois manifestations portées par le Pays : Les Hivernales du Rire et du Vin, Musiques au coeur du Vignoble et Contes d'Automne.

Festival culturel itinérant dédié au théâtre d'humour, les Hivernales du Rire et du Vin se composeront de cinq soirées - spectacles suivies de dégustations de vins, du Samedi 27 Janvier au Samedi 10 Février sur le territoire des quatre communautés de communes suivantes : Monts d'Orb, Orb et Taurou, Faugères, Coteaux et Châteaux.

Cette année, deux conférences intitulées «Le Vin, porteur de lumière» auront lieu lors des deux premières soirées.

Ce festival vise à :

- proposer en hiver à la population d'un territoire rural, un évènement culturel original et de qualité dans un souci d'équilibre du calendrier annuel d'animations ;
- renforcer l'identité vigneronne du territoire par une programmation culturelle à dimension humaine, à l'échelle de nos villages, par la présentation et la dégustation des vins locaux ;
- mobiliser les acteurs locaux dans un projet supra-communautaire et partenarial auquel collaborent associations, élus, vignerons, acteurs du tourisme...
- conférer à cet évènement de qualité tant dans la programmation que dans l'accueil, une dimension de vecteur de développement et de communication du Pays Haut Languedoc et Vignobles ; en effet, le festival, au-delà d'une série de spectacles, est un projet de développement local qui associe tourisme, économie, culture et patrimoine. Cette transversalité est un facteur de réussite pour un territoire rural qui essaie d'attirer les clientèles dans le cadre d'une démarche globale.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 57.062 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault.....	35.562€
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon....	10.000 €
- Autofinancement	11.500 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé, et de bien vouloir l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007

Francis BOUTES